RAPPEL

INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 Enfants nés en 2021

Si votre enfant est né en **2021**, il pourra être admis à l'école maternelle de Loupershouse. Pour cela, il faut <u>dans un premier temps</u> se rendre à la mairie pour que votre enfant puisse être <u>inscrit</u>, et <u>dans un deuxième</u> <u>temps</u> se rendre à l'école maternelle pour qu'il puisse être <u>admis</u>, avec les papiers suivants :

- une photocopie des pages vaccinations du carnet de santé,
- une photocopie des pages utiles du livret de famille.
- les coordonnées complètes des 2 parents ou du responsable légal le cas échéant : nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et adresse mail.

Vous pourrez déposer les documents demandés à l'école maternelle les jeudi et vendredi pendant les heures de classe ou laisser une enveloppe dans la boîte aux lettres de l'école. Vous recevrez un mail de confirmation et une invitation à participer avec votre enfant à une matinée de découverte à l'école maternelle.

Cordialement,

Madame Birringer